

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 27/05/2020 - 17:19

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mme Constance FOUGERE, Juriste, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : Marches-publics@quaibranly.fr, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : La présente consultation a pour objet de confier au titulaire des prestations de participation à l'évaluation des fonds et des collections et de mise en oeuvre d'interventions de conservation-restauration des documents imprimés, réalisées dans les locaux du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 92500000

Code NUTS : FR101

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre mono-attributaire relatif à la prise en charge de la préservation et de la conservation-restauration des fonds et collections de bibliothèques et d'archives du musée du quai Branly-Jacques Chirac. Les prestations sont rémunérées uniquement par l'application des prix unitaires par référence au bordereau des prix unitaires figurant en annexe 1 de l'acte d'engagement. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 125 000 euro(s) HT, sur toute sa durée, reconductions comprises.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 48 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (30 %)
- Valeur technique de l'offre (60 %)
- Préoccupations environnementales (10 %)
- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 17 juin 2020 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020-MQB-00226-AC-00-00

Récompenses et jury :

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : Au titre de la valeur financière, la consultation nécessite la réalisation d'un examen d'ouvrages à deviser, décrit à l'article 2.8 du Règlement de la consultation.

Une prime de 500 euro(s) TTC pour l'examen des oeuvres à deviser sera accordée sur présentation d'une facture, aux candidats ayant procédé à celui-ci et établit les devis attendus au titre de la valeur financière, mais qui n'auraient pas été retenus à l'issue de la consultation. En cas de groupement, la prime sera versée au mandataire.

Renseignements complémentaires : DUREE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire, pour une durée ferme de douze mois. Il pourra être reconduit trois fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique, notifiée au titulaire en respectant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra pas refuser les reconductions. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra dépasser quatre ans, les bons de commandes émis pendant la durée de validité de l'accord-cadre peuvent s'exécuter au-delà, jusqu'à admission des prestations faisant l'objet du bon de commande dans une limite de trois mois.

QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres aux adresses suivantes : sur la plate-forme des achats de l'Etat (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) ou par courriel à l'adresse suivante : marches-publics@quaibrany.fr

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de remise des offres.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

EXAMEN DES OUVRAGES A DEVISER

Au titre du critère Prix, les candidats doivent obligatoirement procéder à la réalisation d'un examen des oeuvres à deviser sur la base des vidéos de présentation des ouvrages jointes au DCE.

Ces vidéos, au nombre de 3, ont pour but l'élaboration de devis pour l'appréciation de la valeur financière des offres de l'accord-cadre.

À l'issue du visionnage des vidéos correspondantes aux oeuvres à deviser, le candidat établira trois devis (un par ensemble d'oeuvres à deviser), en utilisant les lignes adaptées du BPU. Chaque devis inclut un chiffrage par poste.

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux

classés. La phase de négociation sera engagée par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Critère n°1 : Prix (noté sur 30 points/100) noté sur la base des trois devis de l'examen des oeuvres à deviser.

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 60 points/100), décomposée comme suit :

Sous-critère 1, noté sur 30 points/60 : Méthodologie proposée pour l'exécution des prestations accompagnée d'un descriptif sommaire des techniques d'évaluation de l'état physique des fonds et collections.

Sous-critère 2, noté sur 10 points/60 : Configuration professionnelle de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations analysée sur la base des niveaux de formation et de qualification énoncées à l'article 1.3.2.1 du CCP en termes de diplômes, curriculum vitae, expériences passées sur des typologies de documents et/ou des problématiques de conservation-restauration similaires, etc.).

Sous-critère 3, noté sur 20 points/60 : Organisation de l'équipe et gestion des temps de travail, décomposées comme suit :

oNoté sur 10 points/20 : organisation de l'équipe en fonction du projet de restauration et désignation du chef d'équipe pour le suivi de chaque projet ;

oNoté sur 10 points/20 : répartition du temps de travail et capacité à produire un planning resserré.

Critère n°3 : Préoccupations environnementales (notée sur 10 points/100), évaluées à partir d'une note remise par le candidat. Le candidat devra présenter, en une page maximum, les moyens qu'il s'engage à employer au cours de l'exécution des prestations, témoignant de ses engagements en matière environnementale pour l'exécution des prestations. Une attention particulière sera portée sur les engagements du candidat en matière de transports en véhicules propres et/ou collectifs ; pratiques de recyclage des papiers, solvants, d'utilisation de matériaux constitués de fibres naturelles d'origine éco-certifiée, etc.

La somme des notes financière, technique et relative aux préoccupations environnementales candidat donne un total sur 100 points par. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de la phase de négociation sera retenue, si la note au critère de la valeur technique n'est pas inférieure à la moyenne (30 points/60). Une note inférieure au titre du critère technique est éliminatoire.

PRIME POUR EXAMEN DES OUVRAGES A DEVISER

Au titre de la valeur financière, la consultation nécessite la réalisation d'un examen d'ouvrages à deviser, décrit à l'article 2.8 du Règlement de la consultation.

Une prime de 500 euro(s) TTC pour l'examen des oeuvres à deviser sera accordée sur présentation d'une facture, aux candidats ayant procédé à celui-ci et établit les devis attendus au titre de la valeur financière, mais qui n'auraient pas été retenus à l'issue de la consultation. En cas de groupement, la prime sera versée au mandataire.

Cet examen ne constitue pas un début d'exécution des prestations de l'accord-cadre car il est demandé dans le cadre du critère Prix.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mai 2020

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=583241&orgAcronyme=f5j>

Informations complémentaires :

- La prestation est réservée à une profession particulière

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Application des articles L452-1 et R452-10 à 13 du Code du patrimoine : qualifications requises et habilitation des personnes appelées à assurer des opérations de restauration

- Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de joly, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de joly, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES A DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3530304**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

SERVICE FACTURIER 222, rue de l'Université
75007 - Paris

Adresse d'expédition :

-